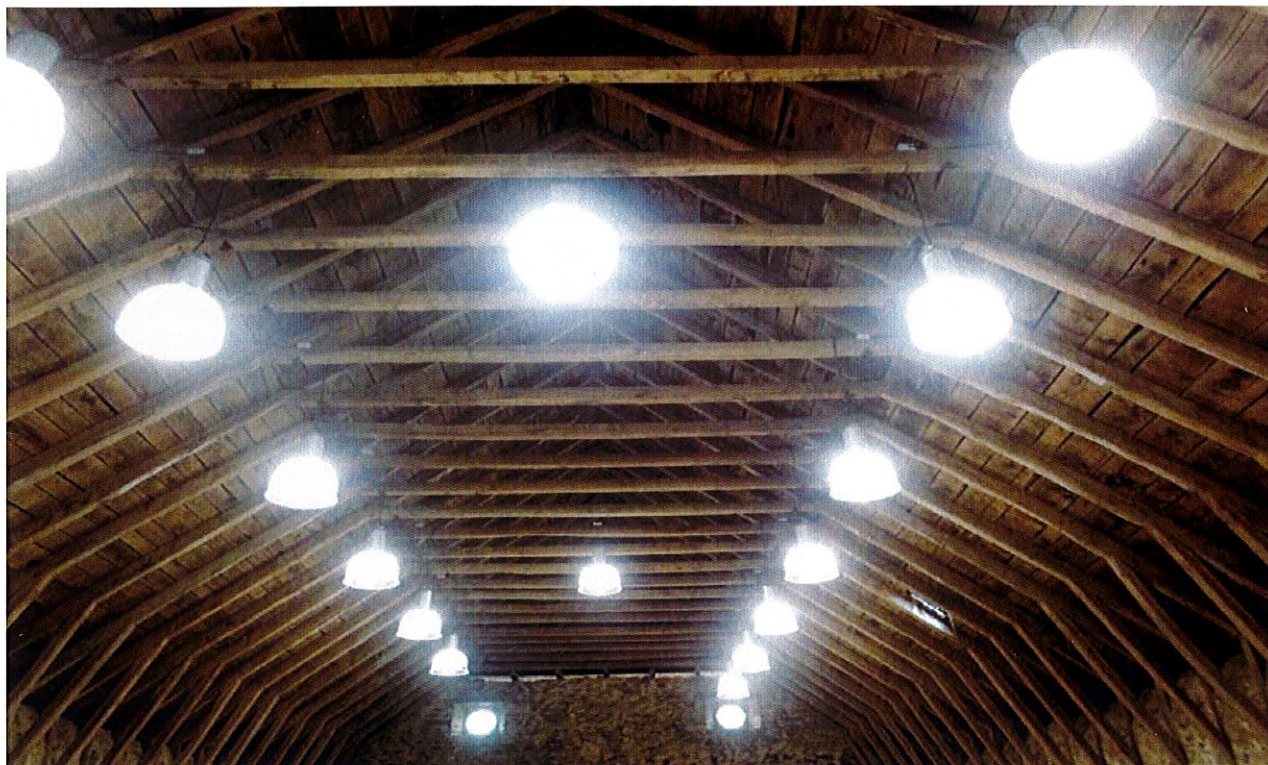
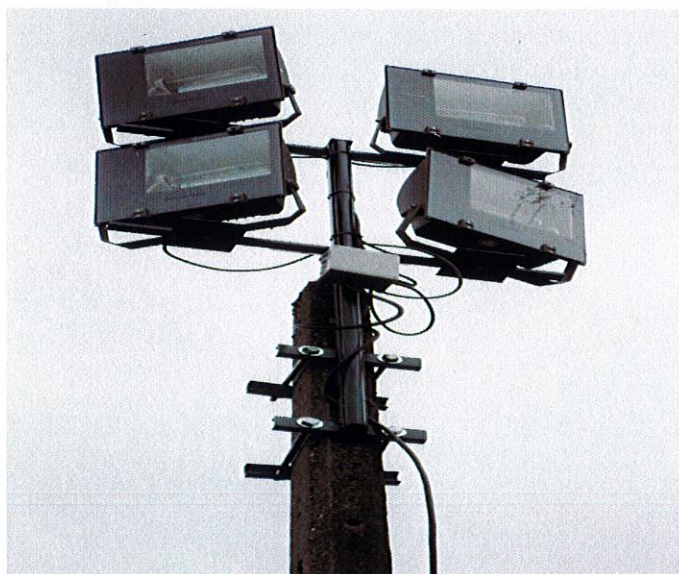


LABROUSSE



Bulletin d'Informations Communales



Le mot du maire

Au fil des réunions

Vie locale

Bilan de la mandature 2008-2014

Intercommunalité

No :17 novembre 2013

TOUT SIMPLEMENT

Nous arrivons, dans quelques mois, au terme du mandat que vous nous aviez confié en 2008. Il est temps de faire le bilan de ces 6 années avant que ne s'ouvre, à partir du mois d'avril 2014, une autre page de l'histoire de notre petite commune.

Pendant ces 6 années, nous avons essayé, avec mon équipe, d'être au plus près de vos préoccupations et de vos besoins, dans la limite des moyens qui étaient à notre disposition, moyens modestes comme vous le savez car notre commune ne possède pas de ressources exceptionnelles et a, malgré tout, des charges de fonctionnement importantes, en particulier avec l'école.

Le fait marquant de ce mandat sera, sans nul doute, après la disparition de la Communauté de Communes de la Haute Châtaigneraie, l'entrée dans la CABA. Une révolution dans la vie quotidienne par les compétences assurées par celle-ci, en particulier dans la gestion du réseau d'eau, gestion que nous ne pouvions plus assurer correctement au vu des contraintes actuelles et surtout à venir.

Tout au long de ce mandat, nous avons essayé de dynamiser la commune en impulsant une politique d'installation de nouveaux habitants, sans délaissier l'entretien des chemins et des bâtiments. Vous trouverez dans ce bulletin un condensé des travaux et des investissements réalisés

Nous avons réduit notre dette en limitant les emprunts ; nous n'avons pas fait appel à l'emprunt ces 3 dernières années. Le dernier concernait la réhabilitation de l'ex école de Moissac ; En contrepartie, nous percevons des loyers.

Bien sûr, pour certains nous aurions pu faire mieux, faire d'autres choix, rien n'est simple dans la gestion d'une petite commune, avec des besoins importants pour satisfaire les souhaits normaux des habitants et le manque cruel de moyens humains et matériels.

Voilà en quelques phrases simples ce que je souhaitais vous dire en cette fin de mandat, une période de 6 ans faite de réussites et d'échecs comme la précédente qui, sur le plan personnel, fût fort enrichissante.

La suite, nous l'écrivons peut être ensemble si vous le souhaitez mais de cela, nous en reparlerons.

Gérard PRADAL

AU FIL DES REUNIONS

Au 31 octobre 2013, le Conseil Municipal s'est réuni 10 fois en séance ordinaire et a débattu des sujets suivants :

Le 29 janvier 2013 –

Convention maintenance des cloches de l'église renouvelée avec la Société BROUILLET (contrat de 4 ans).

Subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'Association des Parents d'Elèves, au titre de participation à une classe de mer.

Revalorisation des tarifs de la garderie (de + 0,02 à + 0,03 €)

Modification des rythmes scolaires : le conseil décide d'appliquer cette réforme dès la rentrée 2013, suivant la compensation financière par enfant, prévue par l'Etat.

Une demande de dérogation de scolarisation a été refusée, conformément aux textes légaux.

Ligne de trésorerie renouvelée à hauteur de 100 000 €

Le 26 février 2013 -

(Première réunion décentralisée dans la salle de l'ex-presbytère)

Présentation de la nouvelle organisation des journées de classe pour le personnel communal.

Pris note de la suppression du demi poste d'enseignant à la prochaine rentrée. Le Conseil Municipal s'associera à l'Amicale des Parents d'Elèves et à l'équipe enseignante concernant toutes les actions envisagées pour tenter de récupérer ce poste.

Renouvellement de la convention avec les services de l'Etat pour leur appui technique dans certains dossiers engagés par la commune.

Suivi de la mission confiée à la qualitiennne pour la cantine.

Le 20 mars 2013 –

Vote comptes administratifs 2012 : adoptés à l'unanimité des membres présents.

Fonctionnement : recettes = 423 530,96 € - Dépenses = 268 079,79 €

Investissement : recettes = 221 037,95 € - Dépenses = 271 796,40 €

Lotissement : recettes = 221 037,95 € - Dépenses = 271 796,40 €

CCAS : recettes = 3 516,42 € - Dépenses = 2 916,31 €

Nouveaux tarifs cantine, au 1^{er} avril 2013 : enfants 2,67 € - adultes 5,72 €, soit une augmentation de 1%.

Etude des systèmes de chauffage des logements locatifs.

Le 15 avril 2013 –

Vote budgets primitifs 2013 : adoptés à l'unanimité.

Fonctionnement : 440 997,51 €

Investissement : 460 239,17 €

Lotissement : 148 174,28 €

CCAS : 2 609,11 €

Montant des subventions versées aux associations communales : 3 400 €

Taux des différentes taxes inchangés (TH : 13,23 - TFB : 27,15% - TFNB : 129,26%)

Acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse

Le 31 mai 2013 –

Revalorisation, en fonction de l'indice de référence en vigueur, des loyers des logements de Moissac et de l'ex Poste (1,54%) ainsi que du presbytère (1,88 %)

Avis favorable au schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Adoption de la nouvelle composition du conseil communautaire à compter des élections territoriales de 2014, la représentation de la Commune passant de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Généralisation de la demande de caution à l'ensemble des particuliers réservant l'une des deux salles communales (suite à dégradation de matériels).

Création d'une commission chargée de la mise en place et du suivi des temps d'activités périscolaires.

Le 26 juin 2013 –

Lotissement des places : Veto des services de l'Etat pour la délivrance du permis de construire du lot n° 7. La Commune viendra en appui des acheteurs et du pavillonneur.

Formation des salariés : divers stages ont été suivis par Marie Thérèse RICROS (urbanisme), Valérie GAILLARD (La Poste et formation BAFA) et Thierry COMBES (traitement des déchets verts).

Cimetière : de nouveaux actes de vandalisme sont à déplorer.

Extension salle polyvalente : au vu du faible montant des subventions, le projet est mis en sommeil.

Le 17 juillet 2013 -

Monsieur BESSON, percepteur d'Aurillac banlieue, a présenté une analyse complète de la situation financière de la Commune (voir par ailleurs).

Lotissement des Places : le permis de construire du lot n° 7 a enfin été délivré, après bien des difficultés.

Le financement de 3 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ayant été obtenu, cela portera à 4 le nombre de logements construits. A cette fin, la Commune cèdera le lot n° 4 à LOGISENS, dans les mêmes conditions que le lot n° 3.

Création d'un poste d'agent territorial à temps partiel à durée déterminée (3 heures hebdomadaires) pour satisfaire aux obligations d'accompagnement des activités périscolaires à la rentrée de septembre 2013.

Le 27 août 2013 –

Vitesse : Malgré la mise en place de panneaux de limitation, la vitesse reste excessive et dangereuse dans les traversées du bourg et des villages. Une solution plus contraignante sera demandée au service des routes du Conseil Général.

Recrutement, à temps partiel, de la seule candidate pour assurer le nouveau temps d'accueil périscolaire

Dépôts sauvages : des déchets de toute sorte continuent à être déversés en plusieurs endroits de la Commune, notamment route de Bazaigues et à la roche de Moissac. Des plaintes seront déposées en cas de flagrant délit ou d'identification des auteurs.

Le 16 septembre 2013 –

Attribution des travaux de nouveaux systèmes de chauffage dans les logements locatifs de Moissac et du bourg (Poste et presbytère).

Site Internet : contact sera pris avec la CABA sur la faisabilité d'un site Internet de la Commune.

Dépôts sauvages : dans la continuité de la précédente réunion, le Conseil décide d'une rencontre, avec la CABA, pour mener une action contre les incivismes de certains habitants.

Carte communale : ce dossier a pris beaucoup de retard, suite à des problèmes internes du Bureau d'Etudes retenu. Il ne pourra être terminé à la fin de la présente mandature, comme espéré. Prochaine réunion mi octobre.

Ecole - effectif de rentrée : 47 élèves. L'Inspection d'Académie a détaché un futur enseignant dans le cadre de sa formation, en soutien de la classe maternelle, jusqu'au mois d'avril 2014.

Le 23 octobre 2013 -

Nouvelle carte cantonale du Cantal : Le conseil s'associe à l'inquiétude des élus sur l'incohérence du nouveau découpage.

Vitesse dans la traversée du bourg et des villages

Déchets

Cantine

Ces trois sujets font l'objet de comptes-rendus dans la rubrique « La vie locale »

VIE LOCALE

Les nouveaux rythmes scolaires

Le décret du 24.01.2013 proposé par Vincent PEILLON, Ministre de l'Education Nationale, porte sur l'organisation du temps scolaire pour les écoles maternelles et primaires, avec

l'obligation d'activités périscolaires (T.A.P.), organisées et prises en charge par la Commune. Ce concept sera obligatoire en 2014.

Notre Commune a décidé de passer à la réforme sur ces rythmes scolaires dès 2013, afin, nous le pensons, d'obtenir une expérience qui sera utile dans l'avenir.

Avec l'aide du personnel communal et de bénévoles, la Mairie met en place des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) pour une durée de 3 heures hebdomadaires. Afin de respecter le taux d'encadrement, la Mairie a engagé, à durée déterminée, une employée supplémentaire (un animateur pour 14 enfants moins de 6 ans et un pour 18 enfants plus de 6 ans).

Durant ces activités, chaque enfant pourra être initié dans un premier temps à des animations extérieures, sportives, peinture, travaux manuels, lecture, théâtre, chansons, couture. Cette liste est une liste d'essai et non exhaustive. Un point sera fait aux vacances de Toussaint. A ce jour, nous avons pu tester différents ateliers.

Ces nouvelles activités seront facultatives et gratuites, même si une inscription est obligatoire. En effet, les parents peuvent venir chercher leur enfant à la fin de l'enseignement obligatoire, soit à 15h45, à condition qu'il ne soit pas inscrit au T.A.P. Les activités périscolaires ne sont pas à la carte et les enfants ont une obligation d'assiduité pour un cycle entier, soit d'une période de vacances à l'autre et sont donc au nombre de 5.

Pour conclure, cette réforme a un coût annuel conséquent pour la Collectivité, non entièrement compensé par l'Etat.

Cette nouvelle mission est laborieuse mais tout est fait pour qu'elle soit réussie.

Cantine

De nombreuses améliorations ont été apportées au fonctionnement de la cantine pour une meilleure qualité d'accueil, de confort et de suivi.

Au niveau travaux, pose de faïence à la cuisine, lave mains à commande frontale, achat de vestiaire pour le personnel, d'un congélateur, d'un destructeur d'insectes et de tenues pour les employées.

En prévision, pose de moustiquaires aux fenêtres et de volets roulants électriques.

Comme la saison dernière, 47 repas (42 enfants et 5 adultes) sont servis quotidiennement.

La responsable de la cantine a suivi une formation sur l'hygiène et la sécurité de l'alimentation.

Les rapports trimestriels du Cabinet Q.H.S.E. font état de résultats très satisfaisants lors des contrôles bactériologiques de surface et d'équilibre nutritionnel.

Les menus, pour chaque quinzaine à venir, sont diffusés le vendredi ou le lundi au plus tard.

La commission regrette le peu de réponses en retour au questionnaire adressé préalablement à chaque réunion ainsi que le non signalement de l'absence (ou de la présence exceptionnelle) des enfants aux repas de la cantine.

Vitesse

Suite à plusieurs alertes et aux pétitions des habitants de Fontrouge et de La Vente relatives aux problèmes de sécurité dans la traversée du bourg de Labrousse, le conseil municipal a rencontré deux représentants de la direction des routes départementales (mission signalisation routière) le 22 octobre 2013.

Plusieurs pistes ont été évoquées pour remédier aux différents problèmes que sont les traversées de Fontrouge et de La Vente ainsi que la vitesse aux abords de l'école.



Tour cycliste de la CABA



Fête de la randonnée de la CABA



Soirée association gym l'ÉDELWEISS



Rencontre d'été amicale parisienne LABROUSSE/VEZELS-ROUSSY



Fête des écoles



Semaine du goût à la cantine



Travaux de voirie à la Cité des PINS



Lotissement de FONTROUGE



Travaux à l'école



Station d'épuration CITE DES PINS



Rénovation ancienne école de MOISSAC



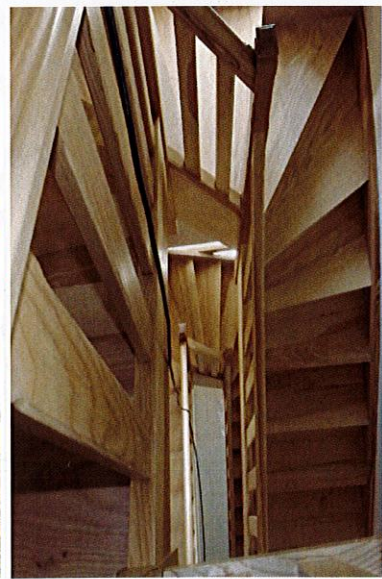
Sans commentaire



Rond point de Saint SIMON une pierre pour chaque commune de la CABA



DIGITALES d'YTRAC en spectacle lors d'un vide grenier



Le nouveau escalier à l'ancienne école de MOISSAC

Les

En effet, force est de constater que les panneaux de signalisation posés il y a déjà quelques mois, limitant la vitesse à l'entrée et à la sortie du bourg, ne sont pas ou peu respectés.

Nous devons agir avant qu'un drame ne se produise car, comme chacun le sait, les accidents arrivent le plus souvent aux portes de chez soi.

C'est pourquoi une étude va être réalisée par les services du Conseil Général sur les trois points du bourg qui posent problème.

Des pistes ont d'ores et déjà été évoquées. Par exemple, la confection d'une plate-forme surélevée (ressemblant à celle réalisée à Arpajon devant l'école) juste avant le virage de l'école côté Aurillac ainsi qu'une chicane juste après l'entrée dans le lotissement de Fontrouge. (le secteur de La Vente étant plus problématique en terme de réalisation). Les bandes rugueuses, auxquelles il avait été pensé dans un premier temps, ont été déconseillées par les représentants de la direction des routes départementales car elles sont extrêmement bruyantes pour les riverains.

Les comptes-rendus des prochaines délibérations municipales vous informeront des suites et de la concrétisation de ses diverses réflexions.

Déchets ménagers, Recyclage, Déchets verts, Compostage

Petit rappel.

Ordures ménagères

Depuis la fermeture du site de Tronquières, fin 2011, nous exportons nos ordures ménagères vers le centre d'enfouissement de Montech, dans le Tarn et Garonne.

Tri

Les emballages ménagers, journaux et magazines ainsi que le verre sont récupérés par les collectes sélectives et sont transmis au centre de tri de l'Yser qui se charge de les rediriger vers les filières de reprises.

Déchets verts

La commune met à la disposition des habitants une benne située en contrebas de la Poste pour le dépôt des déchets verts.

Depuis le 1^{er} juillet, le SMOCE (Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement) met à la disposition de ceux qui le souhaitent, un service de broyage des végétaux à domicile. On peut tester ce nouveau service en appelant au 04 71 63 87 64 pour prendre rendez-vous avec un agent chargé du broyage. La taille des végétaux ne doit pas excéder 10 cms de diamètre. Le broyat ainsi obtenu peut être utilisé en paillage pour le jardin.

Compostage

Le compostage, adopté par de nombreux foyers, permet de réduire le volume des ordures ménagères. Il peut se faire, soit au fond du jardin soit à l'aide d'un composteur. A fabriquer soi-même ou disponible au service environnement de la CABA (modèle de 400 litres à 18,50 €, ou 800 litres à 24,50 €).

Electroménager, Encombrants, Vêtements...

Nous avons 2 déchetteries sur la communauté d'agglomération, situées rue de l'Yser à Aurillac pour l'apport de gravats, ferraille, batteries automobiles...et aux Quatre Chemins pour les encombrants (meubles, matelas), gros électroménager, écrans, informatique...

Les vêtements et chaussures sont collectés par des associations humanitaires comme Emmaüs, le Secours Populaire... Ils peuvent aussi être déposés dans les colonnes du Relais. Les plus proches nous concernant sont à Vézac, à côté du Centre Commercial et à Arpajon-sur-Cère, face à la Poste et un deuxième à proximité du pont.

Nous avons aujourd'hui le choix pour réduire et recycler nos ordures. 25% de nos déchets ménagers le sont aujourd'hui. C'est bien mais pas suffisant. Plus nous recyclerons, plus nous réduirons nos déchets et plus nous protégerons notre environnement, notre qualité de vie et notre santé.

Nous rappelons, aux personnes qui ne peuvent se déplacer, qu'elles ont la possibilité de contacter la Mairie pour leurs encombrants.

Dépôt d'ordures sauvages

Nous avons régulièrement des dépôts d'ordures sauvages sur notre si belle commune ! Comment est-ce encore possible avec les choix qui nous sont proposés aujourd'hui ? Il est grand temps de se poser des questions et de ne pas apprendre à nos enfants ce genre d'agissement et de comportement inadmissibles ! La nature ne nous appartient pas. Respectons-la !

Le conseil municipal a décidé de porter plainte chaque fois qu'un nouveau dépôt d'ordures sauvages sera constaté.

Samedi 2 novembre, un ramassage d'ordures sauvages, sur la route de bazaygues a permis de récupérer 720 kgs d'ordures. Opération à renouveler.

En début d'année 2014, la CABA réalisera, en porte à porte, une campagne d'information et de sensibilisation auprès de tous les foyers de la commune.

En conclusion, il est important de souligner que personne n'est parfait dans le domaine du recyclage mais que nous pouvons apprendre ou nous améliorer.

Situation financière de la commune

(Présentation faite le 17 juillet 2013 par Mr BESSON, Trésorier d'Aurillac banlieue)

Données socio démographiques : avec 410 habitants, la commune compte 246 foyers fiscaux dont seulement 37% d'imposables à l'impôt sur le revenu.

Données économiques : le nombre de logements imposés à la taxe d'habitation est de 241.

Fonctionnement : avec 374 272 € en 2012, les produits de fonctionnement représentent 913 € /habitant, légèrement inférieur à la moyenne de la strate départementale.

Les charges de fonctionnement réelles s'élèvent à 274 922 €. Elles diminuent de 4,5% par rapport à la moyenne 2008-2011. Cela semble indiquer que la commune maîtrise ses dépenses.

La capacité d'auto financement progresse de 21% par rapport à 2011. Elle représente 308 €/habitant, soit un montant supérieur à la moyenne départementale qui est de 256 €/hab. Cette CAF brute est suffisante pour permettre, sur les 5 années, le remboursement du capital des emprunts.

En 2012, avec 100 euros, la commune a constitué 34 € d'auto financement et dépensé : 32 € en charge de personnel, 28 € en autres charges réelles, 5 € en charges financières et 1 % en contingents, participations et subventions.

Investissements : avec 53 875 €, les dépenses d'équipement représentent 131 €/hab., inférieures à la moyenne de la strate qui s'élève à 505 €/hab. Les dépenses d'investissement représentent 234 €/hab., inférieures à la moyenne de la strate qui est de 612 €/hab. Les recettes d'investissement de 102 079 € correspondent à 249 €/hab.

Le fonds de roulement s'apparente à une réserve. Les exercices 2008,009 et 2011 ont été négatifs, ce qui n'est pas un indicateur favorable. Toutefois, si la situation est ponctuelle, ce qui semble le cas puisque le fonds de roulement est redevenu positif lors du dernier exercice, la situation n'a rien d'inquiétant. De ce fait, l'excédent des ressources stables parvient à financer les décalages de trésorerie. La commune a donc bien réagi et a reconstitué son fonds de roulement.

Les bases d'imposition sur les deux impôts majeurs (taxe d'habitation et taxe foncière sur les propriétés bâties) évoluent de manière cohérente sur l'ensemble de la période considérée (2008-2012). Les bases de taxe d'habitation rapportées au nombre d'habitants situent la commune au dessus de la moyenne départementale et au niveau de la moyenne nationale. Les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties placent la commune en dessous des moyennes départementale et nationale.

Le niveau d'endettement reste élevé. Le ratio d'endettement en années de produits (1,34) approche le seuil d'alerte qui est de 1,5. Le ratio d'endettement par années de CAF se situe à un bon niveau (4,15). Lorsque le ratio est proche de 8, la cote d'alerte est atteinte.

Conclusion : Si l'augmentation des produits de fonctionnement est réelle sur la période étudiée, le produit par habitant (913 €) demeure légèrement inférieur à la moyenne de la strate départementale (995 €). La baisse des charges de fonctionnement est réelle. La commune doit continuer ses efforts en ce sens. En effet, la baisse de ses charges de fonctionnement ajoutée à la hausse de ses produits de fonctionnement lui permet de dégager une CAF en augmentation sur la période. La lecture et l'exploitation brute des bilans de la commune font ressortir une situation financière équilibrée au 31 décembre 2012. La commune doit veiller à poursuivre ses efforts dans la gestion de ses charges et rester vigilante dans la gestion de sa trésorerie.

Inscriptions sur les listes électorales

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars 2014. Pour pouvoir s'exprimer lors de ces élections, les nouveaux habitants, ceux qui ont déménagé ou ceux qui ne sont pas encore inscrits, ont jusqu'au 31 décembre 2013 pour s'inscrire sur la liste électorale à la mairie., munis d'une pièce d'identité récente et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

BILAN DE LA MANDATURE 2008-2014

Réalisation du lotissement de JULHAC (4 maisons)

Acquisition du bâtiment dit « Salle BLANCOT »

Mise aux normes (plafond, électricité, chauffage, portes, monte personnes)

Achat de deux parcelles (succession NOEL) pour réserve foncière

Réalisation lotissement de FONTRouGE (6 maisons)

Transformation de l'ancienne école de Moissac en 2 logements de types 3 et 5 et du préau en garages.

Après 15 ans passés au sein de la Communauté de Communes de la Haute Châtaigneraie, intégration de la commune, au 1^{er} janvier 2009, à la CABA. Choix voté à l'unanimité.

Transformation de l'agence postale dont le fonctionnement est assuré par un agent technique communal. Salaires et charges sont intégralement couverts par l'indemnité versée par la Poste.

Aliénation de chemins ruraux, secteurs Marso, Combemaury, Combret).

Aménagement de places de parking à la Cité des Pins et à la sortie du bourg.

Réhabilitation du chemin rural entre La Fage et Lavergne

Équipement informatique pour l'école

Achats d'une élagueuse et d'un tracteur tondeuse

Réalisation de la voirie et des réseaux divers du lotissement des Places (Cité des Pins 2) 5 lots individuels + 2 lots réservés à LOGISENS

Enquête de recensement (2010)

Réhabilitation d'un logement au presbytère

Travaux et équipements à l'école et à la cantine.

Transformation du terrain de tennis en jardin public.

Adhésion au Centre Social d'Arpajon-sur-Cère (inscription des enfants de la Commune à tarif préférentiel).

Renforcement de la voirie communale et création d'une voie nouvelle à Lavergne.

Aménagements de chemins ruraux, avec la participation des habitants desservis, d'Escambous et de l'Aygues.

Travaux de rénovation des vestiaires du terrain de sports et d'amélioration de l'éclairage

Amélioration de l'éclairage Musée de PRAT

Modification systèmes de chauffage des logements locatifs.

Lancement de la carte communale

INTERCOMMUNALITE

25 Communes : après Labrousse et Vezels-Roussy, Carlat est devenue le 1^{er} janvier 2012 la 25^{ème} commune de la CABA.

Rappel des actions de la CABA au service de la commune, en 2012.

Le service de l'eau potable

La commune dispose de plusieurs points de captages ayant produit 30 694 m³ (en augmentation de 1 323 m³ sur l'année précédente), pour un taux de rendement de 89%. Toutes les sources ont un périmètre immédiat clôturé. 15 fuites ont été réparées dont l'une sur le génie civil du réservoir de Fontrouge. 2 remplacements de compteurs. Les 11 prélèvements effectués en 2012 ont donné lieu à 11 analyses conformes tant au point de vue qualité sanitaire que qualité bactériologique.

Le bureau d'études est intervenu sur les travaux réalisés à La Croix Saint-Pierre (extension AEP).

Le service de l'assainissement

(SPANC) – 166 contrôles d'installations d'assainissement individuel existantes et 10 contrôles d'installations neuves concernant environ 296 habitants.

Répartition des installations selon les niveaux de conformité, au 30.05.2013 :

Niveau 0 (dispositif conforme) = 32

Niveau 1 (dispositif acceptable) = 23

Niveau 2 (dispositif non conforme (chaîne de traitement incomplète) = 73

Niveau 3 (dispositif non conforme, non visitable) = 0

Niveau 4 (dispositif à réhabiliter) = 35

Niveau 5 (dispositif inexistant) = 12

Le taux de conformité est de 18,4%.

(COLLECTIF) – Le système filtres plantés de roseaux a une bonne performance (Cité des Pins). L'ouvrage filtre à sable donne un mauvais rendement – installation obsolète (le bourg).

Déchets ménagers et assimilés

Les collectes en porte à porte : une fois par semaine

Les collectes en apport volontaire : 2 conteneurs verre – 1 conteneur journaux magazines – 1 conteneur emballage

Valorisation des emballages : 6,20 kg/habitant/an

Valorisation des journaux magazines : 13,16 kg/habitant/an

Valorisation du verre : 28,11 kg/habitant/an

Transports

C'est la Stabus qui, par délégation, gère les transports publics pour le compte de la CABA. A Labrousse, la ligne de bus « M » permet aux habitants de se rendre à Aurillac.



Galette des rois au club des Aînés



Présentation de l'atelier mémoire MSA



Rassemblement dans la cour d'école pour le maintien d'un 3^{ème} poste d'enseignant



Journée portes ouvertes au musée de PRAT



Fête de la vie rurale le 15 août 2013 à Lasveissière